

**Arrêté autorisant l'organisation Troc ton jouet pour un Noël solidaire Place des Justices
au profit de la Ludothèque Terre de Jeux**

Le maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code des Relations entre le Public et l'Administration

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de la Route ;

VU le code de l'environnement ;

VU Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 de Monsieur Le Ministre de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière,

VU l'Arrêté MaA_22_255 portant réglementation du domaine public,

VU le règlement de voirie communale de 2005, relatif à la conservation du domaine public,

VU La délibération du Conseil Municipal fixant le montant des redevances à recevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

VU l'état des lieux

VU La demande en date du 20 novembre 2023, par laquelle Maëlle MALINGE Co Présidente de la ludothèque Terre de Jeux, dont le siège social est 60 A rue de la Vendée à NUEIL-LES-AUBIERS 79250, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal du mardi 19 décembre 2023 8H00 au jeudi 21 décembre 2023 17H00, afin d'organiser un évènement « troc ton jeu pour un Noël solidaire » le mercredi 20 décembre 2023 de 10H à 23H,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une manifestation principalement place des justices nécessite de prendre des mesures de sécurité,

ARRÊTE :

Article 1 – La ludothèque Terre de Jeux, dont le siège social est 60 A rue de la Vendée à NUEIL-LES-AUBIERS 79250 est autorisée à utiliser la place des justices pour y installer une yourte du mardi 19 décembre 2023 au jeudi 21 décembre de 2023 à l'occasion de « troc ton jouet pour un Noël solidaire », qui aura lieu le mercredi 20 décembre 2023, dans la limite du périmètre matérialisé par le plan annexé.

Article 2 - La ludothèque Terre de Jeux est autorisée à organiser le troc ton jouet pour un Noël solidaire selon les dispositions qui suivent :

- Une police d'assurance « responsabilité civile » couvrant la manifestation sera souscrite par l'organisateur;
- Pendant toute la durée de la manifestation, les véhicules de secours en intervention demeurent prioritaires ;
- Dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité et des consignes de vigilance prévues dans le PLAN VIGIPIRATE, la sécurité relève de la responsabilité de l'organisateur. Il lui appartient de faire preuve de la plus grande vigilance, pour les participants et les tiers ;
- L'organisateur devra signaler aux forces de l'ordre tout évènement suspect ou toute personne au comportement suspect, ainsi que tout objet abandonné suspect via le 17 ;

Article 3 – A l'occasion de la manifestation un panneau KC1 portant la mention « attention manifestation » sera installé de part et d'autre de la manifestation sur l'avenue Saint Hubert et allée de Caphar. La signalisation sera mise en place aux soins de l'organisateur permissionnaire.

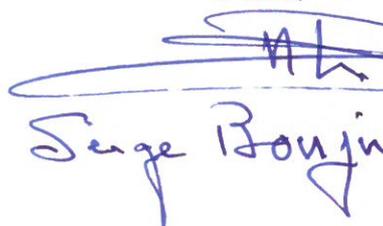
Article 4 – La présente autorisation est personnelle et incessible.

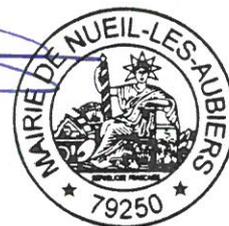
Article 5 – Dans la mesure où la manifestation est d'intérêt général pour l'animation de la commune, l'organisateur permissionnaire est dispensé du versement des redevances d'occupation du domaine public.

Article 6 – Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville de Nueil-Les-Aubiers fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 7 – M. le Responsable des Services Techniques, la Police municipale, la Brigade de Gendarmerie de Nueil-Les-Aubiers et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation leur sera adressée, ainsi qu'à Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Nueil-Les-Aubiers et à l'association organisatrice.

A Nueil-Les-Aubiers,
Le 20 novembre 2023
Le Maire,


Serge Boujin





GEOMAP-IMAGIS

Carte imprimée le : 20/11/2023
 © DGFIP - cadastre 2022
 © IGN - Ortho HR 20cm
 Echelle : 1:1 000

Légende

<input type="checkbox"/> Bâtiments durs	<input checked="" type="checkbox"/> Panneau "Attention manifestation"
<input type="checkbox"/> Bâtiments légers	
<input type="checkbox"/> Parcelle	


 Le Maire,
Serge BOUJU



